Annexe 1



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DES SPORTS

Paris, le

0 5 DEC. 2018

Le ministre de l'éducation nationale La ministre des sports

A

Madame la Doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale

Monsieur le Chef du service de l'inspection générale de la jeunesse et des sports

Objet: Lutte contre les noyades/ plan « savoir nager »/dispositif « j'apprends à nager »

Le Premier ministre a publié le 18 juillet dernier un communiqué de presse faisant état de sa « demande d'un renforcement du plan de lutte contre les noyades et du programme de formation à la nage de l'Education nationale ».

Santé Publique France a en effet publié, le 12 juillet 2018, un chiffre en hausse du nombre de noyades estivales survenues en France depuis le 1^{er} juin dernier.

Les 5 premières semaines observées (1er juin au 5 juillet) font état de 552 noyades, toutes causes, dont 121 décès.

En comparaison avec l'année 2015, on observe un nombre de noyades supérieur (552 versus 332), même si le nombre de décès a diminué. Les noyades accidentelles chez les moins de 6 ans augmentent : 67 contre 50 en 2015, dont 43 en piscine privée.

S'il ne dispose pas encore d'éléments d'explication quant aux causes précises de l'augmentation constatée sur la période de référence, le Gouvernement entend mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour mettre au point un nouveau plan de lutte contre les noyades.

A ce titre, il entend mettre plus particulièrement l'accent sur l'apprentissage de la natation de la manière la plus précoce possible. Il revient ainsi aux services de l'Etat, au premier rang desquels ceux de l'éducation nationale et ceux du ministère des sports, d'accroître l'efficacité de leurs actions. Il convient également de renforcer l'implication des collectivités territoriales et du mouvement associatif, au sein duquel la fédération française de natation et plus largement les structures réunies au sein du conseil interfédéral des activités nautiques, qui doivent en la matière jouer un rôle déterminant.

Pour répondre aux objectifs fixés par le Premier ministre, je vous demande en conséquence de diligenter une mission conjointe de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'inspection générale de la jeunesse et des sports qui aura pour objet de proposer une stratégie globale, intégrant prioritairement l'objectif:

- d'une amélioration notable de la mise en œuvre du plan « savoir nager » de l'éducation nationale associée à la détermination d'une cible ambitieuse à atteindre d'ici 2022.

- d'un renforcement du dispositif « j'apprends à nager » qui est impulsé et soutenu financièrement par le ministère des sports, notamment sur les crédits du centre national pour le développement du sport (CNDS), et qui bénéficie aux clubs affiliés à la FFN ainsi qu'aux communes et groupements de communes.

La mission examinera également les voies et moyens de coopérations plus affirmées entre acteurs (autres ministères, collectivités territoriales, fédérations sportives) au service de cette politique publique prioritaire.

Les éléments de cadrage de la mission nous seront transmis dès que possible dans la perspective d'un échange destiné à apporter toutes les précisions nécessaires sur l'objet de la commande.

Le rapport devra nous être remis pour le 15 janvier 2019.

Jean-Michel BLANQUER

Roxana MARACINEANU